

⇒ avec l'équipe

- ◆ Il adhère au projet pédagogique mis en œuvre, tout en gardant sa personnalité, et son projet professionnel.
- ◆ Il fait preuve d'autonomie et de fidélité au regard du travail d'équipe.
- ◆ Il travaille dans la confiance et la coopération.
- ◆ Il respecte le travail de ses collègues, et le vit comme une complémentarité avec le sien.
- ◆ Il accepte de faire une analyse de ses pratiques professionnelles pour permettre à l'équipe d'être cohérente.
- ◆ Il apprend et accepte de gérer le conflit de manière constructive.
- ◆ Il accepte de passer le relais en cas de difficulté.
- ◆ Il a le devoir de faire part à sa hiérarchie de tout manquement à l'éthique ou comportement malveillant de ses collègues.
- ◆ Il a un discours positif en interne et en externe.
- ◆ Il utilise les outils mis en place pour communiquer au sein de l'équipe et de manière globale avec les partenaires associés.
- ◆ Il est aidant avec les nouveaux collègues et stagiaires

Le gestionnaire bénévole

- ◆ En lien avec la Convention Collective Nationale des personnels Familles Rurales, et les différentes institutions et textes de lois régissant l'accueil du jeune enfant, il donne les moyens aux professionnels d'exécuter leur travail dans de bonnes conditions.
- ◆ Il fait le choix d'une équipe pluridisciplinaire dans un souci de complémentarité des diplômes et des pratiques.
- ◆ Les décisions et orientations prises le sont dans l'intérêt général de tous les enfants, familles et professionnels. Il favorise un climat de confiance dans lequel les salariés peuvent exercer leurs compétences sereinement.
- ◆ Il assure la sécurité des locaux, et de bonnes conditions d'hygiène, les améliore pour le bien être des enfants et des familles accueillis mais aussi pour le personnel. Il s'assure de la qualité du service rendu aux familles.
- ◆ Il fournit une fiche de poste à chaque salarié.
- ◆ Afin d'accompagner au mieux son équipe et éviter l'usure professionnelle et les « douces violences », il organise :
 - un plan de formation
 - des réunions d'équipe régulières
- ◆ Il organise un entretien individuel annuel où chaque salarié peut exprimer ses besoins professionnels.

« Vous dites :
— C'est épuisant de s'occuper des enfants.

Vous avez raison.

Vous ajoutez :
— Parce que nous devons nous mettre à leur niveau. Nous baisser, nous pencher, nous courber, nous rapetisser.

Là, vous vous trompez. Ce n'est pas tant cela qui fatigue le plus, que le fait d'être obligé de nous élever jusqu'à la hauteur de leurs sentiments.

De nous élever, nous étirer, nous mettre sur la pointe des pieds, nous tendre.

Pour ne pas les blesser.»

Janusz KORCZAK, prologue de « Quand je redeviendrai petit »
Traduction AFJK (révisée en 2007).



Familles Rurales
Fédération de la Loire
Sourcieux
42600 Chalais-le-Comtal
Téléphone : 04 77 54 45 77
Télécopie : 04.77.94.57.92
www.famillesrurales42.org

Code de déontologie

de l'accueil du jeune enfant



« Les enfants ne sont pas les personnes de demain ; ils sont des personnes dès aujourd'hui. Ils ont le droit d'être pris au sérieux ; ils ont le droit d'être traités avec tendresse et respect. Il faut leur donner les moyens de s'accomplir – quel qu'il soit, l'inconnu que chacun d'entre eux porte en lui est notre espoir pour l'avenir ».

janusz korczak 1878-1942



Loire

Nos valeurs :

- ◆ La famille est le premier éducateur de l'enfant
- ◆ L'accueil individualisé dans le collectif
- ◆ Le respect de l'enfant et de sa famille

Dans un contexte de plus en plus complexe pour les familles, Familles Rurales réaffirme la laïcité de son organisation.



Familles Rurales, premier mouvement familial en France, œuvre pour les familles depuis 1945. Les missions des associations locales ont évolué au fil du temps et des changements majeurs ont eu lieu au sein de la société française. Les missions des crèches ont changé et la place des professionnels aussi.

Préambule

Depuis près de 25 ans Familles Rurales s'est impliquée dans la gestion de structures d'accueil du jeune enfant en associant les professionnels aux préoccupations des parents et des partenaires.

Le Larousse définit la déontologie comme « *un ensemble de règles, droits et devoirs, qui régissent les professionnels d'un secteur.* »

Le travail mené par Familles Rurales autour de la déontologie est le fruit de réflexions et d'échanges au sein du réseau (directrices de structures, salariés, bénévoles). Ce document est une référence pour les professionnels et les bénévoles du réseau dans leur accompagnement quotidien des enfants et de leurs parents.

A travers ce code de déontologie le personnel du réseau Familles Rurales met en avant son sens des responsabilités, ses compétences, et son engagement auprès des familles et des enfants.

Les bénévoles s'engagent dans l'intérêt de l'enfant et dans le respect des « *Droits de l'Enfant* ». La Convention Internationale des Droits de l'enfant, signée en 1989 rappelle leurs droits fondamentaux.

- ◆ La proximité
- ◆ Le non-jugement
- ◆ La confiance mutuelle
- ◆ L'écoute bienveillante
- ◆ L'ouverture aux autres
- ◆ La confidentialité



Généralités et responsabilités

du professionnel de la petite enfance :

- ◆ Il montre un intérêt réel pour l'enfant et son développement.
- ◆ Il a conscience de la responsabilité qui est la sienne dans son choix de travailler avec des enfants, et d'accompagner l'enfant dans son « devenir » car les enfants d'aujourd'hui sont les parents de demain.
- ◆ Il tient sa place dans les limites de ses compétences et missions dans la relation à l'enfant et à ses parents.
- ◆ Il fait preuve d'un intérêt sans cesse renouvelé pour évaluer ses pratiques, améliorer ses compétences, pour « parfaire » la qualité de son travail envers l'enfant, ses parents et ses collègues.
- ◆ Il a toujours conscience de son action professionnelle dans un contexte social en perpétuelle mutation.
- ◆ Il considère que la formation fait partie de son quotidien et constitue un moyen de développer son projet professionnel au service de l'enfant et de ses collègues.
- ◆ Il est tenu à la discrétion professionnelle.



- ◆ La conscience professionnelle
- ◆ L'accompagnement des parents dans leur rôle de parents
- ◆ La solidarité
- ◆ La responsabilité
- ◆ Le savoir être

Le professionnel dans sa relation :

⇒ avec l'Enfant et le groupe

- ◆ Il accompagne l'enfant en tant qu'individu dans le groupe en respectant sa culture et son histoire familiale.
- ◆ Il s'adresse à l'enfant en verbalisant toutes les actions tournées vers lui et en se mettant à sa hauteur.
- ◆ Il a en conscience la notion des « douces violences* » et prend la distance nécessaire pour les faire disparaître.
- ◆ Il accueille l'enfant dans un lieu sécurisant.
- ◆ Il réfléchit sans cesse à l'aménagement de l'espace pour le bien être des enfants, des familles et de l'équipe.
- ◆ Il stimule l'enfant en respectant son rythme de développement.
- ◆ Il guide l'enfant et le groupe dans ses découvertes, par ses interventions, son attitude, son observation, et répond aux sollicitations tout en respectant les règles de vie de la collectivité.
- ◆ Il fait de sa relation à l'enfant une relation d'écoute et de respect.
- ◆ Il permet à l'enfant de s'ouvrir au monde, et de s'intégrer dans celui-ci

*Christine Schuhl « vivre en crèche: remédier aux douces violences »

⇒ avec les parents

- ◆ Il a conscience que les parents sont les premiers éducateurs des enfants, et respectent leur choix dans leur éducation tant que l'enfant n'est pas en danger. Il assure une continuité avec la famille. De fait, il est un soutien à la parentalité.
- ◆ Il a une attitude d'écoute bienveillante sans jugement de valeur.
- ◆ Il informe le parent du fonctionnement et argumente les orientations éducatives.
- ◆ Il peut orienter le parent en fonction de la demande vers d'autres professionnels.